



www.lassuranceretraite.fr

Informations et services en ligne pour préparer et gérer votre retraite.



www.youtube.com/lassuranceretraite



3960 Service 0,06 € / min
+ prix appel

De l'étranger, composez le **09 71 10 39 60**



Besoin d'aide pour vos démarches en ligne ?
Rendez-vous dans la MSAP la plus proche de chez vous !

www.maisondeservicesaupublic.fr

Le portail national des maisons de services au public

À partir de 55 ans, je prépare ma retraite !

Ma checklist, étape par étape



BR025-10-2019 - D'après : Studio graphique, Chav - Illustrations : By Benoit et Getty - Impression Carsat Bretagne sur papier recyclé.

À partir de **55 ANS**

1 Je me connecte à **mon espace personnel** sur www.lassuranceretraite.fr.



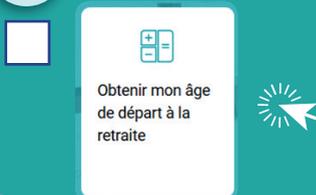
2 Je vérifie **mon relevé de carrière...**



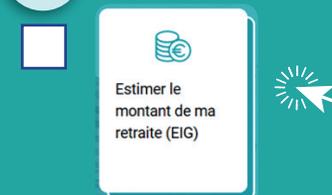
... et s'il comporte une erreur ou un oubli, je demande sa **mise à jour**.



3 Maintenant, je découvre **ma date prévisionnelle** de départ à la retraite.



4 Je peux même **estimer le montant** de ma future retraite!



5 À présent, je peux réfléchir à mes dernières années de vie professionnelle. Diminuer mon activité en fin de carrière ? Continuer à travailler ? Reprendre une activité une fois retraité(e) ?

Je prends connaissance des différents dispositifs sur lassuranceretraite.fr

Après avoir consulté les conditions de départ sur lassuranceretraite.fr, je pense pouvoir prétendre à un départ anticipé pour carrière longue ? Je télécharge l'imprimé de **demande d'attestation de départ en retraite anticipée pour carrière longue**. Je le complète et je l'envoie **8 mois** avant ma date de départ souhaitée à l'adresse suivante:

Carsat Bretagne
35030 RENNES Cedex 9

Mon conseiller étudie mon dossier et me transmet une réponse (délai minimum de 2 mois pour traiter ma demande). L'attestation est positive ? Je peux maintenant en informer mon employeur et demander ma retraite en ligne.

1 AN avant mon départ



Je fixe ma date de départ à la retraite en tenant compte des éléments suivants :

- l'âge légal de la retraite (62 ans, ou avant si je suis éligible à un dispositif de retraite anticipée) ;
- mon nombre de trimestres ;
- la date à laquelle j'arrête de travailler ;
- mes droits dans les régimes de retraite complémentaire.

Je n'oublie pas d'informer mon employeur de ma date de départ et je lui demande de me préciser la durée du préavis de départ à respecter.

6 mois avant mon départ



Dernière ligne droite !
Je demande ma retraite en ligne.

Pour éviter toute rupture de ressources :

- ma demande doit être complète et accompagnée de tous les justificatifs demandés ;
- mon dossier doit être transmis 6 mois avant ma date de départ choisie.

En respectant ce délai, je bénéficie de la garantie de versement : l'Assurance retraite Bretagne s'engage à assurer le paiement de ma retraite le mois qui suit ma date de départ.



Plus besoin de multiplier les demandes : une seule suffit !

En demandant ma retraite en ligne, j'ai la garantie de faire valoir tous mes droits puisque tous mes régimes de retraite de base et complémentaires me sont automatiquement proposés.